



Syndicat National **Force Ouvrière**
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor

Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35

fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>

COMPTE RENDU DU CHSCT DU 11 JUILLET 2017

Le CHSCT s'est tenu à la Direction sous la Présidence de M HALBIQUE DDFIP22.

Solidaires Finances Publiques, FO DGFIP 22 et la CGT ont lu une liminaire.

Selon M HALBIQUE, les risques psychosociaux (RPS) sont plus élevés dans les petites structures ce qui justifie les fusions et restructurations de services proposées. Il évoque également l'allègement des tâches et des charges de travail ainsi que la dématérialisation et les simplifications pour réduire les RPS. C'est de la responsabilité du Directeur que les conditions de vie au travail ne se dégradent pas.

Dans le cadre des discussions, FO DGFIP 22 a réitéré la position de la Confédération Force Ouvrière, à savoir le maintien de deux entités bien distinctes : le Comité Technique (CT) et le Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT). Pour FO la première instance, le CT, concerne l'organisation des services de la DGFIP (structures, emplois...) et permet dès lors de poser les revendications pour les faire aboutir. La seconde instance, le CHSCT, elle a pour objet de traiter des conditions de travail et de sécurité, elle étudie les conséquences et les impacts des « contre-réformes » de l'Administration.

L'ordre du jour a ensuite été déroulé.

1. Approbation des procès verbaux des 5 mai et 2 juin 2017.

2. Projets de restructuration du réseau des Finances Publiques des Côtes d'Armor au 1^{er} janvier 2018 (pour avis) :

Le Directeur annonce qu'il n'existe pas de plan caché de la part de la Direction Générale et que le futur réseau Finances Publiques costarmoricain ne sera pas lié aux 8 EPCI. M HALBIQUE ne s'engage que sur 3 ou 4 années.

Il constate qu'il existe trop de postes de 4 agents ou moins, il souhaite les regrouper pour renforcer les services existants. Il déclare qu'il est plus facile de supprimer des emplois dans les grosses structures, il ajoute qu'il lui paraît nécessaire de réorganiser le réseau qui n'a connu que 11 fermetures dans les 10 dernières années. Il souligne par ailleurs que le département possède une structure pour 23 000 habitants alors que dans les départements limitrophes nous avons une implantation pour 30 000 habitants. Les suppressions d'emploi vont se poursuivre et seront absorbées de la manière la plus facile possible. Il nous a « rassuré » en précisant que les fermetures seront moins nombreuses jusqu'en 2019.

FO-DGFIP 22 demande l'arrêt des fermetures et des restructurations qui sont

proches de la frénésie. Ces fermetures entraîneront, entre autre, des risques routiers plus importants et un surcroît de dépenses pour les agents concernés. Ce qui est en contradiction avec les propos suivants tenus par le président Macron lors de sa campagne électorale : « 20 km en voiture tous les jours pour se rendre à son travail, c'est 200€ de moins en pouvoir d'achat. »

Examen des fiches d'impact des trésoreries de Bégard, Binic-Etables, Chateaudren, Corlay, Matignon, Plouaret, du transfert du recouvrement fiscal de la trésorerie de Lamballe vers le SIP de Saint-Brieuc ainsi que le rapprochement SIP-CDIF sur les deux derniers sites du département (Dinan et Saint-Brieuc), la création du pôle de topographie et de gestion cadastrale (PTGC) et d'un pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP) à compétence départementale qui entraînera la suppression des 5 CDIF des Côtes d'Armor.

Les organisations syndicales présentes ont demandé une suspension de la séance afin de rédiger un avis commun (que vous trouverez en pièce jointe). Ces fiches d'impact n'ont pas été analysées, compte-tenu de leurs lacunes.

Un vote a été effectué, les organisations syndicales ont demandé à l'unanimité, une nouvelle rédaction des fiches d'impact.

3. Plan Annuel de Prévention (PAP) de la DDFIP 22 :

17 actions en tout dont 14 visent l'ensemble des agents (RPS, équipements, TMS...). 3 actions en particulier (chargés de caisse, services en particulier).

L'objectif du PAP est de donner des réponses concrètes aux problèmes de sécurité et de santé au travail (selon la Direction). 40 % des actions concernent les RPS.

4. Point d'information sur les travaux à la Direction :

Des commissions immobilières se réunissent régulièrement pour faire le point sur les travaux en cours. L'avancement des travaux est visible sur le site Ulysse 22 dans la rubrique « Signalé ».

5. Charte des bonnes relations au travail :

Suite notamment à l'intervention des représentants FO DGFIP 22, qui pour leur part estiment que cette charte n'a pas lieu d'être, en raison des conditions de travail dégradées et des suppressions d'emploi, le statut général et les statuts particuliers, bien qu'attaqués, se suffisent à eux-mêmes.

6. Suivi des délibérations et avis du CHSCT :

Le tableau des délibérations et des avis a été évoqué.

7. Retour sur les travaux du GT DUERP-PAP :

Le dernier groupe de travail convoqué le 29 juin dernier ne s'est pas tenu. En effet, les représentants des personnels ont lu une déclaration liminaire dans laquelle ils exposent les motifs de l'arrêt de leur participation aux travaux (projets de restructuration du réseau au 1^{er} janvier 2018).

8. Revue du plan d'actions-décisions :

À compter du 1^{er} janvier 2018, seuls les chèques et les cartes bancaires seront acceptés, il n'y aura plus d'encaissement en numéraire rue Salle Gourdine à Dinan (SIP/SIE/CDIF/SPF). Une seule caisse en numéraire pour Dinan rue Kit-chener.

9. Examen des points obligatoires :

Examen du registre santé et sécurité, des fiches de signalement et accident, exercices d'évacuation. Rapport de visite du CFP de BROONS rédigé par Mme COLAS (ISST).

10. Présentation de l'exécution du budget 2017 et des actions complémentaires.

11. Questions diverses et calendrier des travaux du comité :

Le prochain CHSCT se tiendra le 19 septembre 2017.

N'hésitez pas à nous faire part des difficultés rencontrées dans les services que FO pourra évoquer lors des différents comités.

Vos représentants FO Finances en CHSCT :
Annie LE TERTRE (titulaire, PRS Saint-Brieuc),
Karen VIGNO (suppléante, SIP Lannion)
Yves LE VAILLANT (expert)

Pour **Force Ouvrière**, améliorer la qualité de vie au travail c'est :
arrêter la suppression des postes,
engager les recrutements nécessaires,
stabiliser les services,
reconnaître le caractère prioritaire de nos missions,
améliorer les conditions de travail,
augmenter immédiatement de 8 % la valeur du point d'indice et attribuer 50 points
d'indice uniforme,
améliorer le déroulement de carrière.